



CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL 28 DE FOURSOME

Le 18 Avril 2021 – Golf du Perche

Règlement particulier de l'épreuve

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales amateurs.

Les conditions de ce règlement particulier prévalent sur celles des règlements généraux.

1- Conditions de participation.

Compétition en double ouverte aux joueurs et joueuses licencié(e)s dans un club du département d'Eure et loir.

Ils/elles devront être titulaires de la licence FF Golf 2021 et du certificat médical de non-contre-indication à la pratique du golf en compétition valable pour 2021 et enregistré auprès du club ou de la fédération ; ou, si la joueuse a fourni un certificat médical en 2019 ou 2020, attester avoir répondu négativement à toutes les questions du questionnaire de santé disponible sur l'espace licencié.

Le comité de l'épreuve ne donnera l'autorisation de jouer en voiturette qu'aux joueurs ou joueuses titulaires du Médical Pass délivré par l'EDGA avec la mention « Buggy : Yes ».

Nombre maximum d'équipes dames : 24.

Nombre maximum d'équipes messieurs : 48.

Equipe mixte non autorisée.

Si les demandes dépassent ce chiffre, le choix des équipes participantes se fera dans l'ordre des index cumulés ; les équipes non retenues sont placées en liste d'attente dans l'ordre des index cumulés.

Limite d'index : Dames : 36. Messieurs : 30.

L'index pris en compte sera celui figurant dans Fléole la veille de la compétition.

Cette épreuve est ouverte aux jeunes à partir de la catégorie Minime, elle est non-fumeur.

2- Formule de jeu.

Foursome en stroke Play (Règles 29-1 et 29-3) sur 18 trous.

3- Engagements et inscriptions.

Les engagements devront être effectués au plus tard le 15 avril 2021 auprès du golf du Perche :

Tél : 02 37 29 17 33 – Adresse mail : as.golfduperche@wanadoo.fr

Droit d'engagement :

- Abonné(e)s permanent(e)s du golf organisateur :
 - 0 € pour les joueuses et joueurs de 18 ans et moins.
 - 0 € pour les joueuses et joueurs de plus de 18 ans.
- Non abonné(e)s permanent(e)s du golf organisateur :
 - 16 € pour les joueuses et joueurs de 18 ans et moins.
 - 32 € pour les joueuses et joueurs de plus de 18 ans.

Aucune équipe incomplète ne sera acceptée au moment de la compétition.

Le remplacement d'un joueur ou d'une joueuse après la date limite d'inscription est possible mais l'équipe sera alors placée en liste d'attente.

4- Déroulement de la compétition.

Marques de départs :

Dames : Marques bleues.

Messieurs : Marques Blanches.

Les départs se font du trou N°1 et dans l'ordre croissant des index cumulés.

En cas de circonstances exceptionnelles, le comité de l'épreuve aura toute possibilité pour organiser les départs de manière à assurer le bon déroulement de la compétition.

5- Classement.

Classement uniquement en brut.

Départage pour les titres de champion(ne) départemental(e) :

- Play-off pour la première place sur le ou les trous sélectionnés par le comité de l'épreuve.
- Départage sur le résultat du trou 18 puis, si nécessaire, sur les trous 17, 16, 15, etc. pour les autres places.

6- Comportement.

Le code de comportement figurant dans les règles locales et fédérales s'applique intégralement à la compétition.

7- Prix.

Le titre de Champion(ne) départemental(e) « Double Foursome » sera attribué à l'équipe de joueurs et de joueuses licenciées dans un club/AS du département.

Un Trophée est attribué aux 3 premières équipes dames et messieurs.

8- Comité d'épreuve.

Sur nécessité, le comité d'épreuve se réserve le droit de modifier le présent règlement.

La composition du comité est la suivante pour chacune des journées de compétition :

- . Le Président du CD28-FFG et/ou le Président de la Commission sportive du CD28-FFG,
- L'arbitre désigné par le CD28 pour la journée de compétition,
- . Le responsable sportif du golf recevant la compétition et/ou l'OEC du club accueillant la journée de compétition.